



Dons effectués via un blog

Par **Croquignol**, le **03/11/2014** à **17:01**

Bonjour.

Une personne tenant un blog culturel demande via ce blog de l'aider financièrement.

J'ai lu sur internet qu'un tel procédé doit être précédé d'une autorisation préfectorale. Est ce vrai? Si oui, comment puis je m'assurer que cette autorisation a bien été demandée?

En tant que donateur, quels sont les documents que je suis en droit d'exiger?

Cette personne demandant ces dons à son nom, doit elle déclarer ces dons dans son revenu imposable? Si oui, comment puis je m'assurer que cela est bien fait?

Ces dons étant la contrepartie du travail fourni pour la tenue de ce blog, doivent ils être considérés comme des rémunérations et soumis aux cotisations URSSAF. Si oui, comment puis je m'en assurer?

Merci d'avance.